

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

25^{ème} année - N°5109 - Vendredi 24 Avril 2026 - Prix : 200 Fc

CARBURANT :

Vers une hausse des prix ?



Photo d'illustration

ANNONCE IMMOBILIERE

Particulier vend 5 parcelles de terrain immatriculées aux Comores.

Mitsamiouli Iralédjou à 4 min à pied de la plage de Maloudja :
541m² - 49€/m²

Mitsamiouli Galawa à 200m du NAYA LODGE, à 2 min à pied de la plage de Galawa beach :
1.500m² - 60€/m²

Dzahani la Tsidje dans les hauteurs de Moroni et vue panoramique sur l'océan.
-> 1.200m² - 49€/m² / -> 2.492m² - 49€/m²

Mohéli Nioumachoua en face des Îlots classés au patrimoine mondial et mitoyenne du Laka-Lodge :
4.000m² - 49€/m²

Contact whatsapp : +269 333 21 02

06 Dhul-Qidah 1447
Prières aux heures officielles
Du 21 au 25 Avril 2026

Lever du soleil:

06h 12mn

Coucher du soleil:

17h 59mn

Fadjr : 05h 01mn

Dhouhr : 12h 09mn

Ansr : 15h 14mn

Maghrib : 18h 02mn

Incha: 19h 16mn



VIOLENCES SEXUELLES SUR MINEURS :

Le juge des enfants éclaire la procédure

Aux Comores, les affaires de violences sexuelles impliquant des mineurs suivent un circuit spécifique, axé sur la protection de l'enfant et la préservation des preuves. Du signalement au suivi de la victime, le juge des enfants joue un rôle central. Saïd Youssouf Saïd Abderemane revient ici sur les principales étapes de la procédure, les mesures d'urgence à mettre en place, ainsi que les limites du dispositif actuel. Il évoque également le traitement des auteurs mineurs et l'importance de l'âge de l'enfant dans l'appréciation des faits. Interview.



Saïd Youssouf Saïd Abderemane, juge des enfants

Question : Que se passe-t-il dès la réception d'un signalement d'un cas de violence sexuelle sur un mineur ?

Saïd Youssouf Saïd Abderemane : Avant toute procédure, on identifie l'origine du signalement : police, service d'écoute ou particulier. On vérifie ensuite que les mesures indispensables ont été prises : examen médical et suivi psychologique. Nous travaillons en confiance avec Dr Nailati et la psychologue Mouniat. Si ces démarches n'ont pas été faites, nous exigeons qu'elles soient engagées sans délai. L'objectif est de ne pas perdre de temps dans la collecte des preuves médicales et l'évaluation de l'état psychologique de l'enfant.

Question : Quelle est la première mesure d'urgence prise pour protéger l'enfant ?

S.Y.S.A : Les urgences ne varient pas : examen médical et prise en charge psychologique. C'est le socle de notre travail avec les soignants. Quand un citoyen nous saisit, nous l'orientons vers le service d'écoute. Ce service assure le relais vers le médecin et le psychologue. Dans certains cas, une consultation immédiate est recommandée. L'enjeu est double : protéger l'enfant et préserver les éléments utiles à la procédure.

Question : Comment éviter à l'enfant de revivre le traumatisme au cours de la procédure ?

S.Y.S.A : La protection de l'enfant prime sur tout. Concrètement, lors de l'audition,

on veille à ce que l'auteur présumé ne soit pas dans la même salle que la victime. Cette séparation limite le risque de re-traumatisation. On adapte aussi les conditions d'écoute : lieu neutre, professionnel formé, temps de parole respecté. L'idée est de recueillir la parole de l'enfant dans les meilleures conditions possibles, idéalement une seule fois, pour éviter les répétitions.

Question : En cas d'auteur mineur, privilégie-t-on l'incarcération ou une prise en charge éducative ?

S.Y.S.A : L'auteur mineur est placé sous contrôle judiciaire. La procédure diffère du droit commun. Après la police ou la gendarmerie, le dossier arrive au parquet, qui saisit directement le juge des

enfants, sans passer par un juge d'instruction. Lorsqu'il s'agit d'un mineur, la priorité est donnée à la prise en charge éducative. Il y a des mesures, un suivi, des obligations. L'objectif est d'éviter la récidive par l'éducation et l'accompagnement, plutôt que par l'enfermement.

Question : Comment évaluer les faits lorsqu'il n'y a que la parole de l'enfant face à celle de l'adulte ?

S.Y.S.A : L'âge de l'enfant est déterminant. Il aide à évaluer la crédibilité de ses propos. Un enfant très jeune n'a pas les mêmes repères qu'un adolescent. L'âge donne des indices sur sa capacité à retenir des détails ou à subir une influence. On croise ensuite cela avec l'examen médical, le suivi psychologique et l'enquête. Il constitue un élément d'appréciation essentiel dans le recueil et l'analyse de la parole.

Question : Quelles sont les principales limites du dispositif de protection des mineurs aux Comores ?

S.Y.S.A : Le manque de familles d'accueil est un vrai problème. Aujourd'hui, les psychologues et les services d'écoute assurent souvent eux-mêmes la prise en charge lorsque l'enfant doit être mis à l'abri. Nous suivons trois enfants abandonnés pris en charge par notre psychologue. Une mineure de 14 ans a aussi été

retrouvée par la COSEP après un malaise : elle dormait dans un bus désaffecté. Ces situations ne sont pas rares aux Comores. La mise en place de familles d'accueil apparaît aujourd'hui indispensable pour mieux protéger les mineurs en danger. Un cas marquant : un enfant abandonné, arrivé en terminale, a vu ses parents biologiques réapparaître et porter plainte. L'enfant a choisi de rester avec ses parents adoptifs. La justice a respecté son choix. La parole de l'enfant compte, y compris sur son lieu de vie.

Question : À partir de quel âge un enfant peut-il témoigner devant le tribunal ?

S.Y.S.A : Le Code de la famille fixe cet âge à sept ans. À cet âge, l'enfant est considéré comme ayant le discernement. Cette approche rejoint également certaines références culturelles et religieuses. Cela dit, si l'enfant refuse de parler à la barre, sa décision doit être respectée. On ne le force pas, on ne l'intimide pas. Le juge peut ordonner le huis clos pour le protéger du public. L'enfant peut aussi demander que les adultes soient entendus devant le tribunal pour enfants. L'objectif : établir la vérité tout en préservant l'intégrité psychologique de l'enfant

Propos recueillis par El-Aniou Fatima

EDUCATION :

Former des générations conscientes des enjeux climatiques

Le ministère de l'éducation nationale, en partenariat avec l'Unicef et avec l'appui financier de l'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA), a organisé le 23 avril dernier un atelier de co-définition consacré à l'élaboration d'outils pédagogiques visant à intégrer les enjeux du changement climatique dans l'enseignement préscolaire et primaire aux Comores. L'objectif est de former des générations conscientes des enjeux climatiques et capables d'agir pour renforcer la résilience.

"Nous évoluons dans un contexte mondial marqué par une triple crise : le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution. Parmi ces défis, le changement climatique est le plus pressant pour les enfants, car ils en subissent déjà les effets au quotidien. Cyclones, inondations, sécheresses et vagues de chaleur ne sont plus des événements exceptionnels. Ils affectent directe-

ment la vie des familles, les moyens de subsistance et, surtout, la scolarité des enfants », a déclaré Emmanuelle Collet, représentante adjointe de l'Unicef Comores. Elle a souligné que « cette réalité est malheureusement très tangible. L'insularité, la forte exposition aux aléas climatiques et la vulnérabilité des infrastructures rendent les enfants particulièrement à risque. Les chocs climatiques menacent leurs droits fondamentaux : le droit à l'éducation, à la santé, à la protection et à un environnement sain. Les enfants vivant en milieu rural ou en situation de handicap sont souvent les plus durement touchés. Notre responsabilité collective est de veiller à ce qu'aucun d'entre eux ne soit laissé pour compte ».

« Face à ces enjeux, l'éducation est un levier essentiel. Intégrer l'éducation climatique dès la petite enfance n'est plus un enjeu secondaire : c'est une nécessité. Former les enfants aujourd'hui, c'est renforcer la résilience des communautés demain. C'est leur donner les

connaissances, mais aussi les attitudes et les comportements qui leur permettront de s'adapter et d'agir », a-t-elle précisé. « Ce projet ambitionne d'atteindre en priorité les enfants les plus vulnérables, en renforçant l'accès à des services sociaux essentiels, à des infrastructures éducatives résilientes face au climat, ainsi que la qualité des services éducatifs. L'atelier vise à appuyer l'élaboration d'un cadre curriculaire pour l'action climatique, ainsi que des supports pédagogiques pratiques destinés aux enseignants et aux élèves. Ces outils devront permettre d'aborder le changement climatique non comme un concept abstrait, mais comme une réalité observable, compréhensible et à laquelle les enfants peuvent répondre par des actions simples et adaptées à leur quotidien », a-t-elle expliqué. Elle a réaffirmé l'engagement de l'Unicef aux côtés du gouvernement de l'Union des Comores pour bâtir un système éducatif plus résilient protecteur et porteur d'avenir pour chaque enfant.



Pour le secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale, Saïd Soulé, a rappelé que « le monde fait aujourd'hui face à des catastrophes naturelles liées au changement climatique. Ces phénomènes nécessitent des études approfondies afin de mieux s'y préparer et de mieux s'en protéger. Cela demande des bases solides qui doivent être posées dès l'enfance ». Il s'agit d'améliorer « non seulement ce que les enfants apprennent, mais aussi les environnements dans lesquels ils apprennent. Cela implique

de renforcer la résilience climatique des écoles, de promouvoir des normes de construction adaptées, d'intégrer la gestion des risques de catastrophes et de reconnaître les écoles comme des infrastructures essentielles pour les communautés », dit-il. Une démarche qui s'inscrit dans les engagements nationaux et internationaux de l'Union des Comores, notamment les Objectifs de développement durable et le Plan Comores Émergent.

Nassuf Ben Amad

CARBURANT :

Vers une hausse des prix ?

Lors du compte rendu du Conseil des ministres d'hier mercredi, le ministre de l'Éducation nationale, Bacar Mvoulana, assurant le rôle de porte-parole du gouvernement, a annoncé que le ministre de l'Énergie et des Hydrocarbures a proposé une révision du prix du carburant. Cette mesure viserait à permettre à la Société comorienne des hydrocarbures (SCH) d'assurer l'approvisionnement du pays. Si la hausse devient inéluctable, la question reste de savoir quelle sera son ampleur, et quelles mesu-

res d'accompagnement le gouvernement prendra pour limiter ses effets inflationnistes sur l'ensemble de l'économie du pays.

Le gouvernement a toutefois recommandé au ministre d'engager des discussions avec la Société comorienne des hydrocarbures (SCH) afin d'étudier les modalités d'une éventuelle augmentation, en veillant à limiter son impact sur la population. Cette proposition intervient dans un contexte de guerre au Moyen orient et les fortes tensions sur l'approvisionne-

ment en carburant, liées notamment aux perturbations internationales affectant le détroit d'Ormuz.

Selon les autorités, cette situation commence à peser lourdement sur la SCH. D'après une source au sein de la société : « Nous voyons tout ce qui se passe dans le monde. Le conflit entre les États-Unis et Israël d'un côté, et l'Iran de l'autre, a engendré de nombreux problèmes. Le déséquilibre économique provoqué par les perturbations dans le détroit d'Ormuz a conduit plusieurs pays à augmenter le prix du carburant. De notre côté, les prix

sont restés inchangés jusqu'à présent, mais la situation devient de plus en plus difficile. Nous avons soumis des propositions au gouvernement, qui sont actuellement en étude. Pour l'instant, aucune décision n'a encore été prise, contrairement aux rumeurs ».

De son côté, le secrétaire général du ministère de l'énergie et des hydrocarbures Ousseine Abdoufatah indique ne pas avoir connaissance d'une décision officielle. « À ce jour, le gouvernement n'a rien décidé. Toutefois, comme vous, je sais qu'une proposition a

été faite par la SCH. Les discussions sont donc toujours en cours ». Pour l'heure, aucune mesure n'a été arrêtée, mais le sujet reste au cœur des échanges entre les autorités et la société des hydrocarbures. Selon plusieurs sources concordantes, la hausse envisagée serait estimée entre 20 et 25%, à partir du lundi 27 avril prochain, applicable à la nouvelle cargaison attendue au port de Moroni ce week-end.

Nassuf Ben Amad

EDUCATION AUX MÉDIAS :

Le CNPA annonce un colloque pour les 5 et 6 mai

Le Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA) a tenu une conférence de presse jeudi 23 avril à Moroni. L'objectif était de présenter les avancées de la nouvelle loi promulguée en février dernier et annoncer la tenue d'un colloque international. Au cœur de cette réforme, une priorité absolue, l'éducation aux médias pour armer la population, y compris les médias nationaux et la jeunesse face aux défis du numérique.

Réunis au siège du CNPA, plusieurs professionnels des médias ont pris connaissance du contenu de la loi n°25-021/AU, un texte qui vient moderniser le cadre législatif de 2021. Promulguée le 2 février 2026 par le Président Azali Assoumani, elle marque un tournant décisif en abrogeant des dispositions de 2021 pour instaurer un cadre juridique moderne et protecteur. Ce nouveau code consacre le droit à l'information comme un pilier fondamental tout en introduisant des avancées majeures, telles que la reconnaissance juridique de la presse en ligne et la création d'un fonds d'appui pour les

médias publics et privés. Fruit d'une collaboration étroite entre le gouvernement, les experts nationaux et la coopération française, ce nouveau code ne se contente donc pas de réguler, il ambitionne de protéger, de sensibiliser et d'éduquer.

Sa véritable révolution réside également dans la prise en compte des web-médias numériques et des réseaux sociaux, confrontés au défi de la désinformation. « La nouvelle loi met l'accent sur le renforcement des prérogatives du CNPA et surtout la régulation des médias numériques et des réseaux sociaux. Surtout, elle nous octroie de nouvelles prérogatives de régulation pour encadrer les plateformes numériques, garantissant ainsi un paysage médiatique plus éthique, pluriel et responsable face aux dérives de la désinformation », a précisé Aboubakari Boina, Président du CNPA, lors de son intervention. L'initiative ne s'arrête pas à la loi. Pour le CNPA et le gouvernement, la régulation doit s'accompagner d'une prise de conscience citoyenne. C'est le sens du prochain colloque international prévu les 5 et 6 mai prochain à Moroni, qui réunira une quinzaine de pays.

L'enjeu ? Créer une véritable «



feuille de route nationale d'éducation aux médias et à la citoyenneté économique ». L'idée phare défendue par les autorités est l'intégration de ces thématiques dans le milieu scolaire. Il s'agit de sensibiliser la population pour leur protection, et plus particulièrement les jeunes, pour qu'ils ne soient plus des cibles passives des réseaux sociaux, mais des acteurs responsables. Pour réussir ce pari, le CNPA mise sur la formation. Dès le mois de juin, des ses-

sions dédiées aux journalistes et aux formateurs seront lancées. Le communiqué officiel souligne d'ailleurs que cette réforme est « la pierre angulaire d'un paysage médiatique moderne, équilibré et ancré dans les valeurs démocratiques ».

Comme l'a conclu avec Aboubakari Boina : « À partir de ces ateliers, nous accoucherons d'une feuille de route sur l'éducation aux médias et à l'information. Nous avons déjà la promesse d'organisa-

tions comme l'OIF et l'UNESCO, puis France Médias Monde, Radio-Canada, pour nous accompagner. » En plaçant l'éducation au centre de sa stratégie, l'Union des Comores fait le choix d'une liberté de la presse qui rime avec responsabilité, garantissant aux générations futures les clés pour décrypter l'information à l'ère du tout-numérique.

Hamdi Abdillahi Rahilie

FISCALITÉ :

Payement de l'impôt fin avril, la date butoir

La Direction générale des impôts (DGI) a publié un communiqué en date du 18 avril, rappelant aux contribuables soumis à l'impôt sur les sociétés leurs obligations déclaratives annuelles. À travers cette communication, l'administration fiscale insiste sur le respect des délais et la conformité aux exigences légales en vigueur en Union des Comores.

Dans son communiqué, la Direction générale des impôts (DGI) souligne que « les entreprises sont tenues de déposer chaque année leur déclaration annuelle de résultats accompagnée de la liasse fiscale et des états financiers », conformément aux dispositions des articles 41 et 42 du

Code général des impôts. Pour rappel, l'impôt sur les sociétés (IS), c'est un impôt que paient les entreprises sur les bénéfices qu'ils font après une année d'exercice. Un pourcentage prélevé par l'État sur les bénéfices des entreprises pour constituer cet IS. Et l'administration fiscale de préciser : « la date limite de dépôt de ces documents est fixée au 30 avril de chaque année », une échéance cruciale pour toutes les entités concernées. Ce dépôt concerne les résultats de l'exercice précédent et doit inclure un ensemble de documents comptables normalisés.

Parmi les éléments exigés figurent notamment « le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie ainsi que les états annexes

et documents complémentaires », établis conformément au Système Comptable de l'OHADA. Ces documents permettent, selon la DGI, de « déterminer correctement l'assiette de l'impôt et de garantir la transparence des activités économiques ». Aux Comores pour rappel « Le taux de l'impôt sur les sociétés est fixé à 35%. Toutefois, si leur chiffre d'affaires dépasse 500.000.000 FC, le taux de l'impôt est fixé à 50% », notamment pour les établissements publics à caractère industriel et commercial, en suivant les dispositions de l'article 33 du code générale des impôts actuellement en vigueur. Pour le paiement de leur échéance, la DGI appelle ainsi les opérateurs économiques à la vigilance, rappelant que

« les contribuables concernés sont invités à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de procéder au dépôt au plus tard le 30 avril », sous peine de sanctions prévues par la législation fiscale.

L'administration fiscale insiste sur l'importance du respect des obligations fiscales, estimant que cela contribue « au renforcement de la mobilisation des recettes publiques et à l'amélioration de la gouvernance fiscale en Union des Comores ». Ce rappel intervient dans un contexte où les autorités cherchent à renforcer la discipline fiscale et à améliorer la transparence financière des entreprises opérant sur le territoire national. Cet appel à la mobilisation des recettes est aussi une façon pour le

Directeur général de l'administration fiscale, Athoumani Abdou Mmadi de marquer les esprits, dans la mesure où, depuis les chiffres de 2022 publiés par la cour des comptes (3,24 milliards d'IS), aucune donnée publique n'est accessible s'agissant de l'impôt sur les sociétés. Une anomalie, surtout que le pays est engagé depuis 4 ans avec le FMI dans une politique de redressement économique et de transparence sur les données financières. En 2025, la loi de finances avait présenté 73 milliards de recettes fiscales, sur les 133 milliards de recettes totale, mais n'avait donné aucun détail sur le type d'impôt. Une impaire qui sera rectifiée, espère-t-on pour cette année.

Imtiyaz

SANTÉ :

Un bloc opératoire et un second spécialiste pour sauver des vies

Avec l'inauguration d'un bloc opératoire moderne et l'arrivée d'un deuxième gynécologue-obstétricien, la région de Mledjele, à Mohéli, amorce un tournant décisif dans la prise en charge de la santé maternelle. Une avancée concrète qui réduit les évacuations d'urgence et rapproche les soins des populations.

La région de Mledjele, à Mohéli, vient de franchir une étape majeure dans le renforcement de son système de santé. Le mardi 21 avril dernier, le centre de santé de Nioumachoi a officiellement mis en service un nouveau bloc opératoire, marquant une avancée significative pour la prise en charge médicale locale. Avec l'appui technique et logistique du CHRI de Fomboni, cette inauguration a également été marquée par la prise de fonction du Dr Nouridine Allaoui, portant désormais à deux le nombre de gynécologues-obstétriciens sur l'île. Originaire de Ouani, à Anjouan, Dr Allaoui a choisi de mettre son expertise au service d'une région où les besoins en soins spécialisés demeurent importants. Son installation à Nioumachoi représente un engagement fort et

suscite un réel espoir parmi les populations locales, longtemps confrontées à un manque de spécialistes.

La mise en service de ce bloc opératoire moderne vient considérablement renforcer les capacités médicales du centre. Désormais, les urgences obstétricales, notamment les césariennes, pourront être prises en charge sur place, limitant ainsi les transferts vers le Centre hospitalier régional de Fomboni, souvent effectués dans des conditions précaires. Pour les femmes de Mledjele, ce progrès se traduit par une amélioration tangible des conditions de suivi des grossesses, des accouchements et de la gestion des complications. Pendant des années, l'absence d'infrastructures adaptées obligeait les patientes à parcourir de longues distances, au péril de leur santé et de celle de leurs nouveau-nés, tout en engendrant des coûts élevés pour les familles.

Dr Mohamed Ibrahim, jusqu'ici unique gynécologue-obstétricien de Mohéli, voit dans cette évolution une transformation en profondeur : « L'arrivée d'un second spécialiste améliore considérablement notre organisation. Elle permet une



meilleure continuité des soins et une réactivité accrue face aux urgences. En obstétrique, chaque minute compte », souligne-t-il. De son côté, Dr Nouridine Allaoui insiste sur l'importance de la proximité des soins : « Notre priorité est de garantir à chaque femme un accouchement sécurisé, sans qu'elle soit contrainte de se déplacer sur de longues distances. » Toutefois, ce nouvel équipement ne pouvait fonction-

ner pleinement sans conditions techniques adéquates.

Consciente de cet enjeu, la gouverneure de Mohéli, Chamina Ben Mohamed, a remis le 22 avril deux climatiseurs, utiles au bon fonctionnement du bloc opératoire. Cette dotation, saluée par le personnel médical, permet désormais d'envisager le démarrage effectif des activités dans des conditions optimales. Au-delà de l'infrastructure, cette

dynamique redonne confiance aux habitants et positionne progressivement Nioumachoi comme un pôle de référence en santé maternelle à Mohéli. Une avancée qui pourrait, à terme, contribuer à réduire significativement les risques liés à la maternité et à améliorer durablement la qualité des soins dans la région.

Riwad

LIBRE OPINION

Salim Ali Amir, cette belle voix qui traverse le temps

À toi, Salim, nous te devons fidélité et encore plus de respect ! En effet, dans l'histoire culturelle des Comores, elles sont rares les trajectoires qui incarnent à ce

point la persévérance, la vision et la fidélité à un idéal artistique. Ce n'est plus un secret de polichine que celle de Salim Ali Amir en fait incontestablement partie.

Bien sûr avant lui, la musique existait. La différence, ç'en est qu'avec lui, elle a pris une autre dimension, celle d'un engagement total. Dès 1988 avec Mdjewiri, Salim Ali Amir pose les bases d'une œuvre appelée à durer. Il enchaîne avec Ngoma (1989) puis Narienshi (1991), affirmant une identité musicale singulière, enracinée et ambiguë.

Les années 90 marquent une consolidation artistique avec Usiwu (1995) et Ripvirwa (1998), où l'artiste affine son langage et élargit son public. Puis vient le tournant des années 2000, une période pétrie encore de maturité assumée : Shiyengo (2002) et Nostalgie (2004) traduisent une profondeur nouvelle, entre mémoire et modernité.

Cette dynamique qui ne s'arrête pas là se poursuit avec Namwayele (2006) et Mkwadju (2009), œuvres d'équilibre entre tradition et adaptation. En 2011, Tsi tsehe confirme une constance remarquable, avant Mka Ayetshe (2014) qui témoigne

d'un artiste toujours en mouvement, refusant la stagnation.

Et puis vient Tsi wono zindji (2019). Avec cet album, Salim signe une synthèse magistrale de plus de trente années de création. Et loin de s'arrêter, il prolonge cette trajectoire avec Cipu = Tais-toi (juillet 2025), preuve éclatante d'une longévité artistique rare et d'un engagement intact. Mais réduire son parcours à une succession d'albums serait surtout passer à côté de l'essentiel.

Car ce qui distingue profondément Salim Ali Amir, c'est d'avoir été parmi les premiers musiciens comoriens modernes à avoir cru que l'art pouvait être un levier social et économique viable. Dans un environnement marqué par l'absence de législation culturelle solide, le manque de subventions, l'insuffisance d'infrastructures et un public parfois incertain, il a choisi de tenir bon.

Son engagement ne s'est pas limité au studio. Là où beaucoup ont délaissé la scène, avec son emblématique Groupe Ngaya, il a fait des concerts lives un pilier. Pendant des décennies, il s'est personnellement investi pour faire vivre les concerts, notamment en occu-

pant régulièrement la salle Al-Camar, transformant cet espace en symbole de résistance culturelle et de continuité artistique que ce soit pour les enregistrements en studio ou en production de concerts.

Face à une concurrence parfois déloyale et à un écosystème fragile, il n'a jamais renoncé. Mieux encore, il s'est adapté. Son œuvre montre une intelligence rare, capable d'évoluer avec son temps sans jamais perdre son essence. Cette constance dans l'évolution est la signature des artistes majeurs.

Salim ne chante pas uniquement. Il a bâti en étant un pionnier qui a ouvert une voie là où il n'y en avait pas, et qui a prouvé que la création artistique pouvait être une vocation durable, même dans les contextes les plus difficiles.

Ce parcours est une leçon de rigueur, de foi et de fidélité. Et avec «Cipu», il rappelle une chose essentielle pour laquelle les grandes voix ne s'éteignent pas. Bien au contraire, elles traversent le temps.

Abdoulatif BACAR,
enseignant



PRÉSERVATION DU PARC MONT NTRINGUI :

Impliquer les communautés pour de meilleurs résultats

Afin de dresser un état des lieux des activités du Pnud et de recueillir leur impact au profit des citoyens, une mission du Pnud /GEFs'est rendue à Ndzuani la semaine dernière, notamment sur le parc national Mont Ntringui, qui s'étend des forêts aux lacs sacrés de Dzilandze et Dzia Dengue.

Parmi les visites sur le terrain effectuées, la mission a escaladé les hauteurs boisées du Mont Ntringui avant de se poser sur les rives paisibles des lacs Dzilandze et Dzia Dengue. Ce parc national est un sanctuaire de biodiversité étendu sur 7 914 hectares. Il est constitué de 20 villages et regroupe 10 communes dont Mutsamudu, Bazimini, Bandrani, Chironkamba, Bambao Mtrouni, Domoni, Ngandzale, Koni djodjo, Ada, Moya et Vouani. Cet écosystème terrestre renferme beaucoup d'espèces végétales et animales endémiques en voie de disparition. D'où la sensibilisation sur la restauration de la couverture forestière pour sécuriser les ressources hydriques essentielles à toute l'île. « Le Lac Dzilandze est le noyau dur de notre parc. C'est d'ici que vient l'eau utilisée sur toute l'île », rappelle Irsa Mohamed, éco-garde

et chargée de la communication du Parc, se réjouissant du fait que dans la zone, aucun déchet plastique n'a été aperçu. Pour elle, « cela témoigne d'un changement radical des mentalités ».

Afin de promouvoir une conservation durable, le projet des aires protégées mise sur une stratégie d'implication de la population locale, et les administrateurs du parc, un modèle proposé par le Pnud. « Dans ce sens, il y a eu la signature de 20 accords villageois, la mise en place de 5 groupes de surveillance après avoir été formés ainsi que deux groupes, l'un dénommé « les amies du parc » et l'autre, « les leaders communautaires du parc », lit-on dans document remis à la presse. Toujours dans le but de garantir une culture durable de la terre, le Parc national Mont Ntringui, sous l'appui technique et financier du Pnud à travers le Fonds mondial pour l'environnement (Gef) a initié des formations au profit des agriculteurs. Il s'agit de sensibiliser sur la conservation de la terre à travers des techniques agricoles innovantes. Formée aux nouvelles techniques de traitement des semences de bananiers, Andilati Ahamadi Moulimou, mère de quatre enfants et originaire de la localité de Dindri a vu son quoti-



dien se transformer.

« Avant, les bananiers prenaient beaucoup de temps pour grandir. Aujourd'hui, je me sens capable de tout préparer moi-même à la maison. Cette formation nous permet de travailler la terre de manière durable », confie-t-elle. Un constat que partage Mohamed Ahamadi, cultivateur et éleveur qui met l'accent sur les compétences acquises. « On a appris qu'il fallait tremper

les plants avant de les mettre en germe, puis en pot pendant 15 à 20 jours. C'est bien plus facile et bénéfique », a-t-il expliqué, content d'apprendre que « l'on peut produire tout en préservant la terre ». Les formations et sensibilisées ne sont pas seulement dédiées aux vieux parents agriculteurs. Le parc a formé 76 jeunes « Ambassadeurs » pour porter ce message. Mais aussi, pour que chaque citoyen se trans-

forme en gardien des ressources naturelles du pays. Pour le Pnud à travers le programme Gef, la lutte contre le changement climatique commence par la confiance accordée aux communautés pour protéger leur propre avenir et pour promouvoir un écosystème durable et rentable.

Hamdi Abdillahi Rahilie

**MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES****PROJET D'ACCÈS À L'ÉNERGIE SOLAIRE AUX COMORES****AGENCE D'EXECUTION DU PROJET****DEMANDE DE COTATIONS**

Reference: **KM-AEP SONELEC-542397-GO-RFQ**

Intitulé du marché : **Fourniture et installation de lampadaires solaire pour l'Eclairage public du village de Domoiboini.**

Le Gouvernement de l'Union des Comores a obtenu un financement de la Banque mondiale pour financer le coût du Projet d'Accès à l'Énergie Solaire aux Comores. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre de : Fourniture et installation de lampadaires solaire pour l'Eclairage public du village de Domoiboini.

L'Agence d'Exécution du Projet (AEP) invite, par la présente, les soumissionnaires de pays éligibles à remettre des offres sous pli fermé, pour la Fourniture et installation de lampadaires dans le cadre de l'éclairage public solaire autonome de Domoiboini Mboude.

La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à une Demande de Cotations (DC) telle que définie dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement » de mars 2025 de la Banque Mondiale (« le Règlement de Passation des Marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires éligibles tels que définis dans le Règlement de Passation de Marchés.

Les soumissionnaires éligibles intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner le Dossier de Demande de Cotations dans les bureaux de l'AEP-PAESC durant les heures de bureau entre 9:00 et 16:00 heures à l'adresse indiquée ci-dessous.

Le Dossier de Demande de Cotations en français peut être obtenu par tout soumissionnaire éligible intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous. Le DC sera adressé par courrier électronique.

Les Cotations doivent être livrées à l'adresse ci-dessous au plus tard **le 27 Avril 2026 à 15:00 heure locale**. La passation de marchés électronique « **ne sera pas autorisée** ». Les Propositions tardives seront rejetées. Les enveloppes seront ouvertes au public en présence des représentants désignés des soumissionnaires et de toute personne qui choisira d'y assister, à l'adresse ci-dessous le **27 Avril 2026 à 15 :00 heure locale**.

Les Cotations doivent être accompagnées d'une garantie de Soumission d'un montant de Trois pourcent (3%) du montant de chaque soumission.

L'adresse mentionnée ci-dessus est :

Agence d'Exécution du Projet (AEP)
Projet d'Accès à l'Énergie Solaire aux Comores
Mr Naoildine Houmadi ; Coordonnateur
Bâtiment du Projet PAESC, SONELEC Volo volo. Quartier Coulée.
Moroni – Comores
Téléphone : +269 763 1094 / 3339800
Courriel : aep.paesc@gmail.com

Les Comores misent sur la culture pour structurer leur économie créative



Aux Comores, les industries culturelles et créatives s'imposent progressivement comme un levier de développement économique et de structuration des filières. Porté par la Commission de l'océan Indien, le projet ICC accompagne cette transformation à travers des financements, des outils et des initiatives concrètes.

Le projet ICC : un levier structurant pour le développement

Mis en œuvre par la Commission de l'océan Indien (COI) avec le soutien de l'Agence Française de Développement (AFD), le projet ICC vise à faire des industries culturelles et créatives un pilier durable de croissance, d'emploi et de coopération régionale.

Doté d'un budget de 5,1 millions d'euros couvrant six pays de la région (Comores, La Réunion, Madagascar, Maurice, Seychelles et Mozambique), ce programme contribue à une transformation progressive du secteur aux Comores.

Entre 2022 et 2025, la participation des Comores au projet ICC témoigne d'une dynamique de structuration en cours :

- 15 projets soutenus, couvrant différents maillons de la chaîne de valeur
- Des appuis mobilisant plusieurs dispositifs complémentaires : bourses de mobilité (AléVini), bourses d'études (Tafà), soutien aux œuvres numériques, appui à des événements culturels et projets de co-création régionale
- 30 professionnels formés en management culturel, en entrepreneuriat dans le tourisme culturel et en danse contemporaine

Ces interventions contribuent à renforcer les compétences, structurer les parcours et accompagner l'émergence d'initiatives plus pérennes.

Des outils concrets pour structurer le secteur

Au-delà du financement, le projet ICC met à disposition des acteurs des outils structurants pour professionnaliser le secteur :

- La plateforme régionale Kil r, qui renforce la visibilité des acteurs, facilite les collaborations régionales et contribue à structurer un marché des ICC
- Les webinaires **ICC Konèk**, organisés chaque dernier jeudi du mois, dédiés aux enjeux réglementaires et entrepreneuriaux
- Un MOOC régional gratuit sur l'égalité de genre et la lutte contre les violences basées sur le genre

En parallèle, un travail de fond a été engagé autour du patrimoine, avec la mise en place d'un inventaire régional en ligne des architectures traditionnelles.

La richesse du patrimoine comorien y est documentée à travers 49 fiches, mettant en valeur architectures et savoir-faire.

Cet outil constitue une ressource stratégique, à la fois pour la transmission et pour le développement d'offres de tourisme culturel.

Portraits : une nouvelle génération d'acteurs

Derrière ces dynamiques, ce sont avant tout des parcours et des visages qui incarnent l'évolution du secteur aux Comores.

Photographe, **Ali Mahmoud** explore, avec The Living Memories, les liens culturels qui traversent l'océan Indien, entre mémoire et identité.

"Allier le slam et la valorisation du patrimoine culturel de Mohéli, c'est le travail mené durant mon accompagnement par la COI"

Intissam Dahilou

Résidence artistique



À travers le slam et la littérature numérique, **Intissam Dahilou** porte une parole engagée, valorisant les territoires et la voix des femmes.

Dans l'audiovisuel, **Idriss Moussa** accompagne des associations locales dans leur structuration et leur accès au financement. **Irham Abdou**, quant à elle, contribue à professionnaliser les parcours artistiques en accompagnant les talents vers des circuits internationaux.

Avec une approche innovante du patrimoine, Mohamed Said développe des outils numériques pour transmettre les traditions aux jeunes générations. Ouinasse Mohamed El Had valorise les produits locaux et les savoir-faire à travers des initiatives entrepreneuriales ancrées dans le tourisme culturel.

Ces trajectoires illustrent un secteur en évolution, qui se structure progressivement, en lien avec des institutions nationales telles que le CNDRS, acteur clé de la préservation et de la valorisation du patrimoine scientifique et culturel.

Une industrie émergente, qui peine à franchir un cap

Aux Comores, les initiatives dans les industries culturelles et créatives se développent, portées par des acteurs engagés.

Plus de 85 candidatures soumises aux appels à projets en témoignent, révélant un vivier réel d'idées et d'initiatives.

Pourtant, leur transformation en activités économiques durables reste limitée.

Le premier frein réside dans l'informalité, qui demeure élevée. De nombreux acteurs évoluent sans cadre structuré, ce qui complique l'accès aux financements et freine la consolidation des activités.

La question du droit d'auteur constitue un autre enjeu central. Si un cadre existe, son application reste par elle-même, limitant la protection des œuvres et la sécurisation des revenus.

Plus largement, le secteur reste insuffisamment connecté aux dispositifs économiques existants. Les liens avec les chambres de commerce, les mécanismes de financement ou les filières structurées — notamment dans le tourisme — restent encore à renforcer.

Ces contraintes freinent directement la création d'emplois ainsi que la capacité à transformer le patrimoine et les savoir-faire en activités économiques structurées et pérennes.

Conclusion

Alors que les Comores s'apprentent à accueillir, les 27, 28 et 29 avril 2026, la 15^e édition du Forum économique des îles de l'océan Indien, consacrée au renforcement des synergies régionales, la transformation du potentiel des industries culturelles et créatives en activités économiques concrètes et en emplois s'impose comme une priorité.

« L'enjeu est de donner à une nouvelle génération les moyens et l'envie de s'engager dans l'entrepreneuriat culturel. Cela passe par un environnement plus lisible, des opportunités concrètes et une meilleure reconnaissance de ces métiers comme voie professionnelle d'avenir. »

— Astrid Audibert, coordinatrice du projet ICC, Commission de l'océan Indien